

Ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA)

Modification du 21 novembre 2012

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

I

L'annexe 2 de l'ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration¹ est modifiée comme suit:

Ch. 1.1, nouvelle inscription

Département compétent	Commission
...	
DETEC	...
	Commission fédérale des médias
	...
...	

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

21 novembre 2012 Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Eveline Widmer-Schlumpf
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 172.010.1

